

# AU COLLEGE

# La liberté pédagogique n'a pas de prix !

## Non à l'autonomie du chef d'établissement !

*La réforme de 2015 a favorisé une réunionite aiguë, des formations creuses, une infantilisation accrue, de fortes pressions sur les pratiques pédagogiques, et une concurrence délétère pour les heures de « marge » ... Tendances auxquelles le ministre Blanquer n'a pas mis fin ! Les conseils école-collège et les conseils de cycle sont souvent des lieux d'injonctions pilotés par les IEN, chargés de faire de la sixième l'ultime classe de l'enseignement primaire dans la logique du cycle 3.*

*La « politique du chiffre », des contrats d'objectifs et des lettres de mission, coupée de la réalité des établissements et qui veut mettre sous tapis les difficultés que nous vivons au quotidien*

**Le SNES-FSU dénonce les pressions hiérarchiques et le « nouveau management », importé du privé, qui génère du stress, voire de la souffrance au travail.**

**Il défend la liberté pédagogique individuelle de chaque enseignant, notamment dans l'évaluation des élèves.**

**Il est attaché à la liberté pédagogique collective des équipes, qui doivent pouvoir réfléchir et agir ensemble à l'abri de toute pression hiérarchique.**

**Il considère que la lutte contre les inégalités scolaires implique le respect de l'expertise disciplinaire des enseignants, du second degré, inscrite dans le décret statutaire du 20 août 2014.**

## DU 29 NOVEMBRE AU 6 DÉCEMBRE 2018



# VOTEZ SNES, VOTEZ FSU !



ENGAGÉ-ES  
AU QUOTIDIEN

**PERMANENCE SPECIALE  
ELECTIONS**

**03 20 06 77 47**

**du jeudi 29 novembre  
au jeudi 6 décembre  
De 10h à 18h**